

# L'auto-entreprise en soutien des créations, les défaillances en net recul

**En 2010, la création d'entreprise continue de progresser. Pour sa deuxième année d'existence, le régime de l'auto-entreprise confirme son succès et porte la dynamique de la création. La majorité des secteurs ont bénéficié d'un regain des créations. Signe d'une conjoncture économique moins fragilisée, les défaillances d'entreprises sont en net recul.**

**E**n Alsace, un peu plus de 15 000 entreprises nouvelles ont été créées en 2010, en progression de 6,5 % par rapport à 2009 (+7,5 % au niveau national).

Six créations sur dix sont localisées dans le Bas-Rhin. L'évolution est quasi identique en 2010 dans les deux départements alors que la dynamique de création était plus forte dans le Haut-Rhin depuis 2006.

Le statut d'auto-entrepreneur, mis en place en 2009, a continué de stimuler la création au premier semestre ; après l'été, l'attrait pour ce statut s'est nettement atténué. En 2010, ce dispositif a néanmoins été choisi par 8 850 créateurs, en

hausse de 14 %, légèrement plus qu'en moyenne nationale. La part des auto-entreprises dans l'ensemble des créations atteint 59 % dans la région, comme en France.

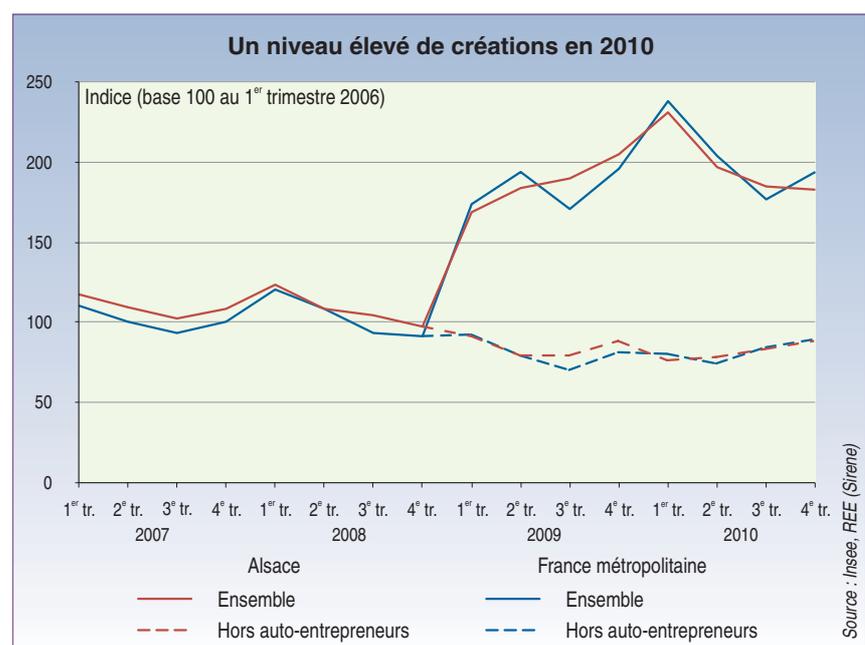
## Créations en hausse dans la plupart des secteurs

Dans la quasi-totalité des secteurs, le nombre de créations augmente, en particulier dans les secteurs à la démographie des entreprises généralement dynamique. Les activités "enseignement, santé et action sociale" ont enregistré une hausse record de 27 % en un an. Dans la construction, la progression est de 18 %. Les installations dans les activités de soutien aux entreprises ont augmenté de 8 %. Ensemble, ces trois secteurs concentrent 44 % des créations.

Les services aux ménages sont pourvoyeurs de créations, notamment depuis le nouveau statut : l'année se solde par près de 2 000 installations et une progression de 4 %.

Quelques secteurs, plus modestes en nombre d'entreprises, démontrent également une dynamique de création intense : dans les transports avec 200 unités créées, l'augmentation est de 11 %.

Seuls deux secteurs ont moins attiré les créateurs d'entreprises : l'information-communication qui enregistre un recul de 11 % et le commerce en baisse de l'ordre de 3 %. Ce dernier reste le premier secteur créateur, avec encore 22 % des nouvelles unités.

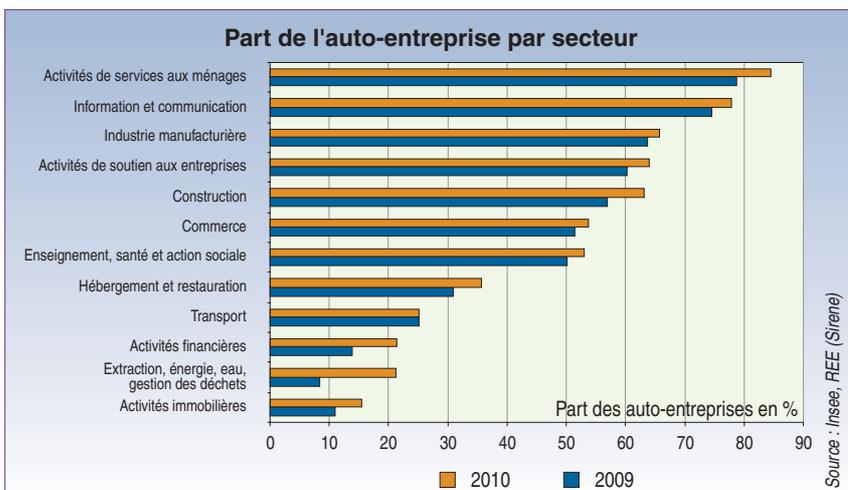


## Repli contenu hors auto-entreprise

En 2009, la création hors auto-entreprise avait pâti de la mauvaise conjoncture économique, mais aussi de l'alternative offerte par le nouveau statut de l'auto-entreprise. Ces créations avaient reculé de 22 % dans leur ensemble.

En 2010, les créations hors auto-entreprises n'ont que très légèrement diminué (-3 %). Deux secteurs, où ce type de créations augmente nettement, se démarquent : les transports (+11 %) et, plus encore, l'ensemble "enseignement, santé et action sociale" (+20 %) car les créations "classiques" y sont majoritaires dans certaines activités. Dans la santé notamment, l'auto-entreprise est peu répandue et les trois quarts des créations ne relèvent pas de ce statut.

Également en progression, l'activité de production et commerce d'électricité se distingue par des créations exclusivement de type "classique", liées au développement d'installations de panneaux solaires.



Le recul des créations hors auto-entreprise est contenu dans l'hébergement et restauration, et dans les activités de soutien aux entreprises, mais s'avère important dans des secteurs aux activités propices à l'auto-entreprise. Ainsi, la baisse dépasse les 20 % dans les activités de services aux ménages (autres activités de services) et dans l'information-communication, secteurs où huit créations sur dix sont des auto-entreprises.

## Davantage d'auto-entreprises dans les services aux ménages et la construction

C'est toujours le secteur des services aux ménages qui accueille la

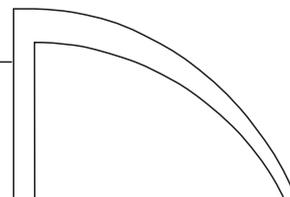
plus forte proportion d'auto-entrepreneurs (84 %), part qui s'est renforcée de six points. Les inscriptions concernent surtout des installations dans les soins à la personne (soins corporels, esthétique, manucure...) et dans la réparation d'ordinateurs et de biens domestiques. Dans ces métiers, près de neuf créateurs sur dix optent pour ce statut.

De même, dans la construction, les créations sous le nouveau statut progressent de plus de 30 % et la part des auto-entrepreneurs atteint 63 % en 2010. Ces derniers exercent le plus souvent dans les activités de peinture, de menuiserie, de pose de revêtement, ou encore, dans l'installation électrique ou d'équipements thermiques.

## La création en auto-entreprise ne faiblit pas

	2010			Évolution 2009-2010 (en %)		
	Total des créations	Créations hors auto-entrepreneurs	Auto-entrepreneurs	Total des créations	Créations hors auto-entrepreneurs	Auto-entrepreneurs
Industrie manufacturière	655	224	431	6,2	0,0	9,7
Extraction, énergie, eau, gestion des déchets	378	298	80	9,6	-5,7	175,9
Construction	1 976	729	1 247	17,8	0,8	30,6
Commerce	3 261	1 509	1 752	-2,7	-7,4	1,7
Transport	203	152	51	10,9	10,9	10,9
Hébergement et restauration	596	383	213	3,5	-3,8	19,7
Information et communication	629	139	490	-10,5	-22,3	-6,5
Activités financières	300	236	64	7,1	-2,1	64,1
Activités immobilières	466	394	72	6,4	1,0	50,0
Activités de soutien aux entreprises	3 213	1 157	2 056	8,2	-1,9	14,9
Enseignement, santé et action sociale	1 390	654	736	27,4	20,4	34,3
Activités de services aux ménages	1 958	304	1 654	4,4	-23,4	11,8
<b>Ensemble</b>	<b>15 025</b>	<b>6 179</b>	<b>8 846</b>	<b>6,5</b>	<b>-2,8</b>	<b>14,1</b>

Source : Insee, REE (Sirene)



### Une dynamique de création individuelle

Au total, avec la mise en place du statut de l'auto-entrepreneur, la dynamique de création repose désormais essentiellement sur les entreprises individuelles. Elles représentent près de trois créations sur quatre alors que la part des sociétés continue de s'éroder. Pourtant, après une année 2009 en net repli, le nombre des sociétés créées se stabilise en 2010, grâce aux facilités offertes par la loi de modernisation de l'économie. Par exemple, les nouvelles sociétés par actions simplifiées (SAS) représentent 13 % des sociétés créées en 2010 contre 4 % en 2008.

### Les défaillances en net repli

En 2010, le nombre de défaillances d'entreprises est en nette

baisse en Alsace avec 1 240 jugements prononcés. La diminution de 18 % fait suite à la forte poussée de 23 % enregistrée en 2009, année très sombre en matière de défaillances. Le recul est un peu plus contenu dans le Haut-Rhin (-15 %) que dans le Bas-Rhin (-20 %). La région retrouve un volume de défaillances proche de celui de 2008, mais qui reste supérieur à celui des années précédentes.

Au niveau national, le repli est de 5 %, après une hausse proche de 8 % en 2009. Les deux tiers des régions connaissent un retournement de tendance favorable en 2010, alors que le nombre de défaillances continue d'augmenter dans les autres.

Un peu plus de 4 000 emplois sont menacés par les défaillances jugées en 2010 dans la région. Un tiers se situe dans les secteurs du commerce,

des transports et de l'hôtellerie-restauration qui regroupent 41 % des défaillances. La construction représente 28 % des emplois menacés et un quart des défaillances. Les plus grandes unités mises en redressement relèvent de l'industrie qui représente 19 % des emplois menacés et 8 % des défaillances.

La plupart des défaillances sont le fait d'entreprises jeunes : la moitié d'entre elles concerne des entreprises créées depuis 2006, un quart depuis 2008.

**Karin DEMÉSY**  
**Stéphanie HÉRANT**

### Le statut de l'auto-entrepreneur

Le régime de l'auto-entrepreneur a été créé par la loi de modernisation de l'économie (LME) d'août 2008. Il s'applique depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009 aux personnes physiques qui créent une entreprise individuelle pour exercer une activité commerciale, artisanale ou libérale (hormis certaines activités), à titre principal ou complémentaire. L'entreprise individuelle doit remplir les conditions du régime fiscal de la micro-entreprise. La personne physique doit également exercer en franchise de TVA.

Le statut de l'auto-entrepreneur offre des formalités de création d'entreprises allégées ainsi qu'un mode de calcul et de paiement des cotisations sociales et de l'impôt sur le revenu simplifié.

L'auto-entrepreneur bénéficie ainsi d'un régime micro-social simplifié, d'une dispense d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés (RCS) pour les commerçants, d'une exonération de TVA et, sur option, d'un régime micro-fiscal simplifié (versement libératoire de l'impôt sur le revenu) et d'une exonération de taxe professionnelle pendant trois ans à compter de la date de création.

### Les nouveautés en 2010

Ce statut a évolué depuis sa création. Des ajustements ont été apportés en 2010 :

- le seuil d'activité est réévalué à 80 300 euros de chiffre d'affaires annuel pour une activité commerciale ou moins de 32 100 euros pour les prestations de services et les activités libérales ;
- les auto-entrepreneurs qui exercent une activité artisanale à titre principal doivent obligatoirement s'immatriculer au registre des métiers ;
- le statut est élargi à certaines professions libérales ;
- le délai pendant lequel l'auto-entrepreneur peut bénéficier du régime micro-social est rallongé à 36 mois au lieu de 12 auparavant ;
- l'auto-entrepreneur est exonéré de la taxe professionnelle pendant les 3 premières années d'exercice, etc.